

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation : 28 avril 2025	Le 6 mai 2025 à 19 heures
Date de publication : 19/05/2025	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Carole THOUESNY, Maire.
Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9	Étaient présents: Mmes Valérie BEAUSEIGNEUR – Corinne HOEFFEL - Lysiane PY - Myriam PETHITHORY - Pascale PION MM Daniel BERTHAUD - Olivier CARREY - Gérard BOICHOT formant la majorité des membres en exercice.
Résultat du vote - Pour : 9 - Contre : 0 - Abstentions : 0	Absents excusés : Mme - Céline SCHWARTZ M Jean-Pierre MUSSIO Procurations : Néant

M. Gérard BOICHOT a été élu secrétaire.

OBJET : Aménagement de sécurisation de la traversée d'agglomération. Rue de Beaucourt

La présente consultation concerne les travaux d'aménagement de sécurisation de la traversée de l'agglomération, rue de Beaucourt

Objet, forme, durée du marché et délais d'exécution :

Le marché se décompose en 1 seul lot

L'estimation du montant des travaux par le Maître d'œuvre est de 649 503.00 euros HT

Le mode de passation retenu a été celui du MAPA.

La consultation a eu lieu par avis d'appel public à la concurrence sur site internet dédié :
<https://www.e-marchespublic.com>

La date de remise des offres a été fixée au 21 mars à 12 h 00

La Commission dite « commission MAPA » s'est réunie en Mairie le 8 avril 2025

3 plis ont été reçus dans les formes et conditions définies dans l'avis d'appel public à concurrence et le règlement de la consultation :

Attribution du marché :

Les critères pondérés retenus pour la sélection des offres ont été les suivants :

- Prix : 40 %
- Valeur technique : 60 %

Il est proposé après analyse (rapport ci-joint) de retenir l'offre suivante :

CLIMENT TP

9 route d'Audincourt 25420 VOUJEAUCOURT

SIRET 43932848500016

Montant HT de l'offre : 546 993.05 euros taux de TVA 20% Montant TTC de l'offre : 656 391.66

L'entreprise ayant fourni les attestations fiscales et sociales, elle peut être attributaire du marché.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- approuve les dispositions du rapport,
- attribue le marché à l'entreprise CLIMENT TP,
- autorise le Maire à signer le marché aux conditions ci-dessus ainsi que les éventuels avenants ou décisions de poursuivre à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Dasle, le 6 mai 2025

Madame Le Maire, Carole THOUESNY



Envoyé en préfecture le 19/05/2025
Reçu en préfecture le 19/05/2025
Publié le 19 MAI 2025
ID : 025-212501969-20250506-AE_CLIMENT2025-CC